

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les uniformes décolorés de la Police Nationale Burundaise : le PNUD gagne l'arbitrage !

Bujumbura, le 10 Novembre 2011- En 2008, le PNUD, à travers le CISNU (Centre Intégré de Services des Nations Unies), avait commandé auprès de la société MAGFORCE 32 000 uniformes de police MROP (Maintien et Rétablissement de l'Ordre Public). Cette commande a été réalisée dans le cadre du projet « Appui pour une Police Nationale du Burundi de proximité opérationnelle » financé par le Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies.



La couleur des uniformes s'est dégradée peu après la première utilisation lors du défilé de célébration de la fête de l'indépendance de la République du Burundi le 1^{er} juillet 2008.

La qualité de ces uniformes a ainsi fait l'objet d'une grande inquiétude, au sein de la police, de l'opinion publique, des organisations de la société civile, en particulier celles de lutte contre la corruption et les malversations économiques.

Après constat du vice caché, le PNUD avait suspendu le paiement des uniformes conditionnant tout nouveau paiement au remplacement intégral de la commande par le fournisseur conformément aux garanties contractuelles, notamment en matière de fabrication.

Non satisfaite, la société MAGFORCE a préféré la voie du contentieux en engageant une procédure arbitrale.

Le Tribunal Arbitral a rendu sa sentence le 6 octobre 2011 dans laquelle il déboute de toutes ses prétentions la société MAGFORCE. Le Tribunal a jugé que les uniformes livrés ne respectent pas les spécifications techniques de la commande ; ne sont pas conformes à l'usage attendu ; et présentent un vice caché.

La société MAGFORCE qui a engagé la procédure arbitrale se voit également condamnée à rembourser au PNUD les frais encourus dans le cadre de cet arbitrage.

Le PNUD saisit cette occasion pour remercier le Gouvernement et la Police Nationale du Burundi pour la confiance, la compréhension et le soutien qu'ils lui ont témoignés durant le processus d'arbitrage.